

Date de convocation
le 13/09/2022

SEANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-deux septembre, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSE, D PIERRU, B PENELLE, A CALIPPE, J MELLIER, , M BOUTILLIER, S SABLON, M-A LALOUX, L DUHAMEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M BOUTILLIER

ABSENTS EXCUSES : G SABRAS, S MOITRELLE ET JB MABILLE

ABSENTE NON EXCUSEE: S CANDAS

I – COMPTE RENDU PRECEDENT

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le compte-rendu.

II – CREATION UN CSI (collectif soutien en cas d'incident)

Mr Dubois, invité par Mr le Maire, parle de son association CSI. Il explique que l'ancienne association Centre sécurité incendie à cesser d'exister et qu'en conséquence, avec certains membres ils avaient projeté d'en recréer une avec les mêmes initiales dans le but d'intervenir cette fois au profit des personnes en difficulté face aux intempéries que peuvent être les inondations, les tempêtes ou simplement dans le but de traiter des nids d'insectes exemple guêpes lorsque ceux-ci présentent un danger immédiat pour les personnes.

Ces interventions s'effectueraient sur le domaine privé et non public à la demande et en cas d'extrême urgence.

A ce jour, l'association qui compte 7 participants, espère grossir ses effectifs. Mr Dufossé demande si la dératisation pourrait faire partie des objectifs.

Mr Dubois répond que cela pourrait être envisageable sous réserve d'obtenir les certifications nécessaires.

Une participation financière serait demandée aux requérants et une subvention serait allouée chaque année par la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte à l'unanimité d'aider cette association financièrement en lui octroyant une subvention dont le montant sera décidé lors du prochain budget.

III – MODIFICATION DES STATUTS BAIE DE SOMME 3 VALLEES

Mme Pierru, première adjointe et Mr le Maire, tous deux impliqués, chacun à leur niveau dans l'organisation du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, expliquent que les statuts évoluent en fonction de certains critères. Le dernier, en date du 24 septembre 2020 stipule que le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées n'est plus une structure de préfiguration mais une structure opérationnelle de mise en œuvre de la charte (le Parc Naturel Régional Picardie Maritime étant maintenant validé). Ensuite considérant la nécessité de mettre à jour et de lister les compétences

la partie plate et dégagée du talus jusque la lisière du bois.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

VI – PROPOSITION PLANTATION DE HAIES BOCAGERES A HUCHENNEVILLE

Mr le Maire propose au conseil, suite à la demande d'un exploitant agricole et dans le souci de préserver la biodiversité de planter 300 mètres de haies bocagères à l'entrée d'Huchenneville le long de la Route d'accès depuis la zone des Croisettes. Le financement rentre dans le cadre d'un appel à projet proposé par le SMBS3V avec 80 pour cent de subvention ce qui augure d'un reste à charge pour la commune de 700 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte à la majorité le projet de cette plantation. 5 Pour – 2 Contre et 3 Abstentions. Une délibération sera prise.

VII - PROPOSITION DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU ET LA COMMUNE POUR PLANTER DES ARBRES FRUITIERS.

Mr le Maire explique que la communauté de communes du Vimeu peut mettre gratuitement à disposition des arbres fruitiers à planter sur du terrain communal afin que les habitants puissent en bénéficier. Cette opération s'inscrit dans un projet global d'aménagement paysager. La convention précise que la commune s'engage à planter les arbres, à les entretenir, tuteurage, arrosage, taille, désherbage manuel et suivi de la croissance.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition. Une délibération sera prise.

VIII – CONVENTION AFR AVEC MAIRIE POUR MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE

Mme Pierru explique que l'Association Foncière de Remembrement de Huchenneville emploie quelques heures par an la secrétaire Albane Carpentier, elle-même secrétaire de la commune d'Huchenneville. Pour éviter des contraintes administratives supplémentaires. L'AFR demande de mettre à disposition la secrétaire pour quelques heures et versera une somme forfaitaire à la commune.

Le conseil vote et accepte, une délibération sera prise et une convention sera faite entre les deux parties.

IX – BILAN MANIFESTATION KARAOKE DU 14 JUILLET 2022

Mr Laloux Marc, expose le bilan financier du Karaoké du 14 juillet 2022.

Dépenses 2988.37€ Recettes 3159€ Bénéfice 170.63€

La majorité du conseil reconnaît la réussite de cette manifestation.

X – PROCHAINES MANIFESTATIONS

Mr Penelle Benoît, troisième adjoint, présente les prochaines manifestations

1/ Vendredi 11 Novembre 2022

La cérémonie patriotique du 11 novembre aura lieu comme d'habitude devant le monument aux morts à 11 heures. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie. Le repas du 11 novembre, dit « banquet des aînés » organisé par le CCAS, sera à la salle polyvalente à compter de 12 heures 15. Cette année, les habitants de la commune âgés de plus de 63 ans y sont conviés ainsi que les présidents d'associations, les employés communaux et les élus du conseil municipal.

2/ Samedi 19 Novembre Soirée Beaujolais Nouveau

La soirée sera animée par le chanteur musicien Guillaume Robert. Le repas comprendra une boisson en guise d'apéritif, une part de tartiflette, un morceau de tarte en dessert et un café.

Le prix du repas est fixé à 16 euros pour les adultes jusque 10 ans, ensuite à 8 euros de 10 à 5 ans puis gratuit en dessous de 5 ans.

3/ Fête de Noël 10/11 Décembre 2022

Comme l'an dernier il est prévu de reconduire les bons de Noël pour les enfants de la commune âgés de 11 ans et moins. Ces derniers seront valables une année et devront être retirés en Mairie avant la fin du mois de janvier. Le dimanche 11 décembre après midi, les enfants accompagnés d'un parent pourront venir voir le père Noël à la mairie qui leur remettra ce bon ainsi qu'un paquet de friandises. Les parents pourront alors déguster un café ou un chocolat chaud.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces différentes propositions sachant que pour cette année l'organisation des fêtes comme le beaujolais nouveau restent à la charge de la régie communale.

Mr le Maire prend la parole et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour suite à la demande expresse d'un habitant de Limercourt.

Le conseil accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour de ce présent conseil.

XI - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TALUS RUE DU HAUT A LIMERCOURT

Mr le Maire explique que depuis plusieurs années, la rue du Haut à Limercourt souffre de l'érosion de son talus à gauche comme à droite. Des pierres, de la terre, de la craie se retrouvent sur la chaussée notamment en période d'hiver avec le gel et dégel. Cela occasionne une gêne pour les automobilistes qui risquent un accident et une perte de terrain pour les riverains qui voient leur surface diminuer chaque année.

Plusieurs riverains concernés ont demandé que la mairie stabilise la partie basse du talus.

La majorité du conseil s'interroge sur cette nécessité d'intervention considérant que les éboulements sont peu nombreux et que le ravinement provoqué par la pluie est naturelle.

Mr le maire précise qu'il y a deux ans, le parcours des bus scolaires a du être modifié à cause des chutes de pierres qui présentaient un danger pour les usagers de la route. Le département et la région étaient venus sur place. La circulation fut interdite aux poids lourds durant une petite période puis des panneaux ont été mis en place pour signaler le risque d'effondrement.

La limite entre la partie privée et la partie publique pose question et la nature de l'aménagement également. Pour certains conseillers, la mise en place de pierres par exemple risque de générer

également des accidents.

Il est donc décidé d'approfondir ces derniers points avant de prendre une quelconque décision.

XII – QUESTIONS DIVERSES

1/ Comité des fêtes

Mr le Maire explique qu'il serait intéressant de créer un comité des fêtes avec des personnes extérieures au conseil afin de soulager ainsi la régie communale qui œuvre depuis deux ans pour gérer au mieux les manifestations festives.

Mr Simon Dufossé signale qu'il ne dispose plus assez de temps libre pour s'occuper sérieusement de ce comité mais qu'il est prêt à remettre les documents nécessaires à celui qui s'en occuperait.

La majorité du conseil accepte cette proposition qui pourrait dès l'an prochain prendre en compte ce genre de manifestations.

2/ Peinture du transformateur électrique à Villers sur Mareuil

Mr Laloux explique qu'il a reçu plusieurs graphiques mais que tous ne lui sont pas encore parvenus.

Séance levée à 23 heures

Un point supplémentaire, concernant une régulation comptable, a du, dans l'urgence être abordé après cette réunion du conseil municipal. L'ensemble des conseillers a été avisé par SMS et la majorité d'entre eux soit onze a donné un avis favorable. S'agissant de la nouvelle nomenclature M 57, il fallait donner son accord pour équilibrer les comptes dans certains chapitres Fonctionnement et Investissement.